Brest : l’épicier radicalisé gagne devant la justice grâce au ramadan !

écrit par Christine Tasin | 10 juin 2017

Ouest-france titre même « *L’islamiste radical gagne devant la Justice*« . On ne dit plus musulman radicalisé, on ne dit plus islamiste, on dit islamiste radicalisé… Mais on va bientôt voir apparaître une nouvelle appellation, il y a encore le mot islam dans celle-ci, ô scandale !

Mais passons.

Revenons sur le quidam.

Le musulman, donc, avait exprimé sa joie après le Bataclan et avait même mimé des tirs d’arme automatique sur une patrouille de police qui passait devant chez lui…

Un an plus tard, il avait été contrôlé à la frontière serbo-bulgare, là où passent de nombreux djihadistes partis se battre en Syrie…

Lui et sa femme reconnaissent leurs convictions « radicalisées »…

Il a donc été assigné à résidence les nuits avec obligation de contrôle quotidien à la gendarmerie deux fois pas jour. On sait, nous, l’efficacité du dispositif pour qui veut faire un sale coup, le prête Hamel en a même perdu la tête. Mais apparemment nous sommes seuls à savoir. Et ce n’est pas Bayrou, qui inaugure des allées Abd El Kader qui va changer les choses…

Or, il se trouve que le brave musulman est épicier… Il tient une épicerie « orientale » qui est fréquentée essentiellement par des musulmans. Et il a fait un recours en

justice. Pensez, en période de ramadan, être assigné à résidence à partir de 22 heures le soir, c'est un énorme manque à gagner…

Et la justice lui a donné raison. Le juge des référés a considéré que l'empêcher de gagner sa vie en période de ramadan était une atteinte à la liberté d'entreprendre… *puisque le début du ramadan le 6 juin impliquera une forte fréquentation de l'épicerie en soirée, avant la tombée du jour, soit avant 22 h*.

Mais oui. Faut bien qu'il mange, le radicalisé. Faut bien qu'il ait de quoi acheter la kalash ou la machette dont il aura besoin pour gagner le paradis d'Allah.

Par contre, l'état d'urgence, en l'occurrence, tout le monde s'en bat l'oeil.